



**2014 DF 1001 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013.**

**EXPOSE DES MOTIFS**

**Mesdames, Messieurs,**

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2013 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2013 et à la gestion 2012.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport vise ainsi une plus grande transparence et une information plus accessible sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

**I. Résultats comptables**

**A/ Le résultat comptable de la section d'investissement**

Au cours de l'exercice 2013 les dépenses et les recettes d'investissement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats .....	2 394 551 130,93 €
Titres de recettes.....	2 640 244 145,26 €
<b>Excédent de l'exercice 2013 .....</b>	<b>245 693 014,33 €</b>

Le déficit cumulé à la clôture de l'exercice 2013 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2012 (déficit).....	400 149 893,89 €
Excédent propre à l'exercice 2013 .....	245 693 014,33 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2013 (déficit) .....</b>	<b>154 456 879,56 €</b>

Ce déficit fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2014.

Au final, le déficit de la section d'investissement (154,46 M€) auquel s'ajoute le montant des restes à réaliser (40,95 M€) constitue un besoin de financement de 195,40 M€.

C'est pourquoi, après constatation de l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement au résultat du compte, il sera proposé d'enregistrer un crédit de 195,40 M€ à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de ladite section.

## **B/ Le résultat comptable de la section de fonctionnement**

Au cours de l'exercice 2013, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats .....	5 421 849 505,39 €
Titres de recettes.....	5 586 198 019,18 €
<b>Excédent de l'exercice 2013 .....</b>	<b>164 348 513,79 €</b>

Le résultat reporté de l'exercice 2012 (après affectation à la section d'investissement) s'élevait à 166,00 M€. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2013 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2012.....	166 004 440,46 €
Résultat propre de l'exercice 2013 (excédent de recettes).....	164 348 513,79 €
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2013 .....</b>	<b>330 352 954,25 €</b>

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. Je vous propose donc de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (195,41 M€) par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

## **II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement**

### *Concernant l'exécution de la section d'investissement :*

- les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 84,3 % (92,2 % après intégration des produits de cession des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 168,37 M€) ;
- le taux de consommation des crédits réels atteint 90,4 % ;
- sur les opérations réelles et les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 2 640,24 M€ et les mandatements à 2 394,55 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2013 – incluant opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un excédent de 245,69 M€.

### *Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :*

- les recettes (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 98,8 % ;
- le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 96,4 % ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 20,03 M€ et les mandatements à 554,98 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2013 – incluant opérations réelles et d'ordre se solde par un excédent de recettes de 164,35 M€.

## **III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2013**

La Ville de Paris a créé un établissement public local à caractère administratif dénommé Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

La délibération 2012SG153/DAC506 relative à la réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et à la création d'un établissement public des musées autorise le comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaires de mise en affectation des bâtiments, collections, dons et legs affectés à l'activité de l'établissement public afin d'assurer ces missions.

Pour équilibrer les écritures comptables, le compte 1021 (dotations) a été mouvementé pour l'intégration des biens et pour la reconstitution des amortissements. Après enregistrement des mouvements sur les différents chapitres, le compte 1021 est débiteur de 1 488 585,39 €. Ces mouvements ont reçu l'accord de la DGFIP en date du 5 novembre 2012.

Par ailleurs, le compte 1068 a été crédité de 3 361 922,48 € par opération d'ordre non budgétaire pour procéder à la régularisation d'opérations anciennes conformément aux dispositions du chapitre 6 « correction d'erreurs sur exercices antérieurs » du Tome II de l'instruction budgétaire et comptable M14. Il s'agit des opérations suivantes :

- Crédit 1068 pour 3 588 437,09 € correspondant à des opérations sous mandat (débit 458),
- débit 1068 pour 205 388,23 € correspondant à des dépôts et cautionnements versés (crédit 275),
- Débit 1068 pour 21 126,38 € correspondant à la soulte liée à l'opération immobilière « Les Jardins du Trocadéro » (crédit 2764)

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris